

Arrêté électoral particulier n°2024-06-05-BG portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Unité de recherche FORELLIS

Élections partielles

Collège BIATSS

Scrutin du mardi 18 juin 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 en date du 12 septembre 2023 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 15 novembre 2023 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 37 et suivants et ses annexes ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 114 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du Conseil d'administration en date du 15 avril 2022 portant approbation du règlement général des unités de recherche ;
- VU l'arrêté électoral n°2024-05-13-07 du 13 mai 2024 relatif à l'élection partielle du collège « BIATSS » ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 05 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge du scrutin lié à la désignation du ou des représentant(e)s au collège « BIATSS » du Conseil de l'Unité de recherche FORELLIS énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

Article 2. Implantation du bureau de vote :

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

UFR Lettres et Langues
Bâtiment A3
1 rue Raymond Cantel
86073 Poitiers
Salle D 107

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de 9h00 à 16h00 le **mardi 18 juin 2024**.

Article 4. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de :

- Madame Céline GUILLÉE, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Roseline CONTRERAS, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Corinne DAMPURÉ, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Céline GUILLÉE, la présidence du bureau de vote est assurée par Madame Annick GAUTHIER.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Monsieur Tafitasoa RAVELOJAONA et Monsieur Stéphane BIKIALO sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution

Le Directeur de l'UFR Lettres et langues, ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution ainsi que de l'affichage du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs.

À Poitiers, le 5 juin 2024



La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL